

CEPED

Centre Français sur la Population
et le Développement

15, rue de l'École de Médecine

75270 PARIS CEDEX 06

Tél. (1) 46 33 99 41

L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE DE 1971 ET LES AUTRES TRAVAUX
D'ORDRE DEMOGRAPHIQUE EXECUTES AU TOGO

MISSION DE M. ROBERT BLANC
ADMINISTRATEUR DE L'I.N.S.E.E.
(16 - 27 MARS 1971)

Introduction

1. Recensement de 1970
2. Enquête de 1971
3. Etat Civil

Conclusion

Annexe 1.: Organigramme de l'enquête démographique.

Annexe 2: Organigramme de la Direction de la Statistique du Togo.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE
DU TOGO

RAPPORT DE MISSION

INTRODUCTION

Le service de la Statistique du Togo est une direction rattachée au Ministère des Finances, qui regroupe l'ensemble des secteurs traditionnels de la Statistique y compris l'établissement des Comptes Nationaux et la Mécanographie (atelier classique équipé en matériel Bull et dont la conversion en atelier électronique est prévu pour un avenir prochain).

Il comporte un ensemble de personnels de l'ordre de 70, répartis en 6 divisions (Enquête, Démographie Economie, Synthèse, Mécanographie, Documentation) outre les Divisions Régionales (seule est pourvue actuellement la Division Régionale de Sokodé sur les 5 prévues) la Direction et son Secrétariat (voir organigramme joint).

A cet ensemble déjà important, s'ajoute temporairement le personnel dont le recrutement a été nécessité par l'exécution de l'enquête actuellement en cours, soit 150 enquêteurs et 50 contrôleurs.

L'impression dégagée par le fonctionnement de cet organigramme est très favorable ; chacun a son travail fixé qui prend place dans un programme complet et coordonné s'efforçant de mener à bien l'ensemble des travaux qui incombent habituellement à un service de statistique.

La mission étant destinée plus spécialement à l'étude des conditions d'exécution de l'enquête démographique, c'est dans le domaine de la démographie que ce jugement général va pouvoir être repris et étayé dans le détail.

Cette mission est d'ailleurs intervenue tardivement par rapport à son programme initial puisque prévue initialement du 8 au 20 Février pour coïncider avec la formation du personnel d'enquête, elle n'a finalement eu lieu que du 16 au 27 Mars, à un moment où les opérations sur le terrain avaient déjà commencé.

Il n'était donc plus possible d'influer sur l'organisation générale, les méthodes de relevé, les types de questionnaires etc, (à supposer que de tels aménagements apparaissent souhaitables) ; mais il était en revanche loisible de vérifier sur le terrain même et à un moment opportun

puisque'il suivait de peu le démarrage des opérations, le fonctionnement du système et d'en apprécier l'efficacité tant en ville qu'en zone rurale. Cette opportunité fut naturellement saisie à l'occasion d'une tournée que le Directeur avait d'ailleurs programmée et à laquelle il a eu l'amabilité de nous convier.

C'est en grande partie à l'accomplissement de cette tournée que le temps de mission fut consacré (précisément du Vendredi 19 au Mercredi 24, durée à laquelle il faut ajouter la journée du Jeudi 18, employée à observer le déroulement de l'enquête à Lomé où les problèmes sont particuliers).

Parallèlement à cette prise de contact avec l'enquête proprement dite, le fonctionnement de l'état civil fut lui aussi observé de près et si l'on tient compte des discussions qui eurent lieu également au sujet du recensement de 1970, en cours d'exploitation, c'est donc à une revue d'ensemble des activités traditionnelles (recensement, enquête, état civil) de la statistique en matière démographique qu'il fut procédé ; cette revue a permis de mesurer l'ampleur et la qualité des efforts accomplis dans ces trois domaines, efforts dont la conjugaison est du reste assez exceptionnelle en Afrique francophone, et dont l'exemple pourrait par conséquent être utilisé ailleurs.

Ces trois domaines vont être successivement repris ici, l'accent étant à chaque fois porté sur les possibilités d'amélioration de la situation, telle qu'elle a pu être observée au moment de la mission.

1. RECENSEMENT DE 1970

Le recensement a été réalisé (sur crédits togolais) en Mars et Avril 1970 ; faisant suite à celui exécuté en 1959, 1960 (deux ans avaient alors été nécessaires) il se place comme lui, dans le cadre des campagnes décennales de recensements mondiaux de la population.

Il a donné lieu à une exploitation très sommaire et provisoire indiquant les effectifs recensés suivant la situation de résidence et par région, commune et circonscription, le tout rapproché des résultats du précédent recensement (total de la population résidente : près de 2 millions en 1970 contre un peu plus de 1 million 400 mille en 1960).

Le chiffrage et la perforation sont actuellement en cours ; le programme de tableaux est prêt mais il est à craindre que l'exploitation convenable de cette masse importante de documents et surtout son analyse

(que l'on aimerait voir approfondie et menée par comparaison systématique avec les résultats de 1960) posent des problèmes (1) de personnel, car elles interviendront au moment où l'enquête sera elle aussi à exploiter et analyser (en comparaison là aussi avec l'opération précédente, l'enquête 1961).

Peut-être pourrait-on suggérer dans ces conditions de prévoir un échelonnement de la publication des résultats : en premier lieu pourraient être publiées les données considérées comme essentielles, par exemple :

d'une part : - Sexe et âge (en années pour l'ajustement éventuel et en groupes quinquennaux pour le rapprochement avec les résultats de 1960)

- Sexe x âge x état matrimonial

- Sexe x âge x instruction etc..., tous ces tableaux établis pour l'ensemble du pays (et peut-être aussi Lomé).

d'autre part : - Sexe x lieu de naissance, établi pour chaque région (ou circonscription) et pour la ville de Lomé de manière à dresser le bilan général des migrations d'un recensement à l'autre.

Les autres données interviendraient par la suite : données détaillées par région ou croisements plus complexes de diverses variables.

Cette procédure permettrait de commenter successivement les deux types de résultats, l'expérience montrant que ces commentaires sont à la fois laborieux et fort appréciés dans les pays en voie de développement.

2. ENQUETE DE 1971

L'organisation de cette opération a fait l'objet de deux documents, l'un traitant du plan de sondage, l'autre des instructions aux agents. Conformément au plan établi, les opérations ont démarré sur le terrain au début du mois de Mars ; elles doivent en principe s'achever à la fin du mois d'Avril, soit exactement un an après l'exécution du recensement dans chacune des régions du Togo. Un dépouillement, manuel d'abord, mécanographique ensuite est prévu à partir du mois de Mai, qui doit permettre l'analyse et la publication des résultats dans le courant de l'année 1972. Mais, de même que pour le recensement de 1970, un goulot d'étranglement risque de se produire au stade de l'exploitation, et ce d'autant plus que l'exécution successive d'un recensement et d'une enquête se prête à de multiples approches comparatives qu'il

serait dommage de ne pas mettre à profit, indépendamment d'ailleurs des possibilités de rapprochement entre les deux séries d'opérations réalisées respectivement aux environs des années 1960 et 1970.

Quoiqu'il en soit, deux sortes de problèmes se posent au stade actuel des opérations : d'une part en ce qui concerne l'organisation générale de l'opération, d'autre part pour ce qui a trait aux relevés proprement dits effectués sur le terrain. L'un et l'autre de ces problèmes vont être repris ici.

2.1.- Côté organisation générale des opérations, il est évident que la conduite à un an d'intervalle de deux opérations (la première exhaustive, la seconde par sondage) présente un certain nombre d'avantages : commodité de choix pour l'échantillon sur lequel porte la deuxième investigation, possibilité de contrôle de la première opération par la seconde (soit globalement, soit cas par cas), facilité accrue et sans doute efficacité augmentée des interrogatoires rétrospectifs en matière de mouvements naturels (naissances, décès), possibilité d'appréhender de manière complète les mouvements migratoires (arrivées, départs). Encore faut-il naturellement, pour que ces avantages soient réellement acquis, que les liaisons nécessaires aient été prévues aux divers stades des deux opérations :

A) - Commodité de choix pour les unités de sondage soumises à la deuxième opération ; l'unité retenue étant la concession, le numérotage de chaque concession, qui a été effectué lors du recensement de 1970 est incontestablement de nature à faciliter le repérage sur le terrain des unités échantillon ; l'établissement de croquis indiquant de manière approximative l'emplacement des diverses concessions aurait encore accru cette facilité de repérage, en dispensant, pour les concessions dont les numéros ont disparu, de la recherche toujours problématique de ces concessions par l'identification des ménages qui les occupaient lors du recensement.

D'autre part, de tels croquis auraient également facilité le repérage sur le terrain des concessions nouvellement créées depuis le recensement, concessions dont il importe absolument de tenir compte, si l'on désire avoir un échantillon représentatif du domaine 1971 et non pas seulement du domaine 1970 (faute de quoi, les résultats obtenus sous-estimeraient la population 1971).

Il est donc certain qu'en leur absence, des précautions plus grandes vont devoir être prises pour s'assurer :

- d'une part, des concessions réellement choisies dans l'échantillon.

lon initial ; en cas de difficultés, on pourrait s'aider par la détermination préalable des concessions encadrantes, par exemple : 268 et 270, si la 269 s'avère introuvable directement ou bien 267 et 271 etc... ; en cas d'impossibilité absolue, on pourrait toujours procéder à la détermination d'office d'une concession, à partir de la plus proche réperée, par exemple : la 4ème à partir de la 265.

- d'autre part, des concessions supplémentaires qui se sont créées depuis la constitution de cet échantillon (les services de l'habitat, de l'urbanisme, du cadastre, topographique, etc.. peuvent fournir des informations à ce sujet).

B) - Possibilités de contrôle de la première opération par la seconde ; Ces possibilités sont multiples selon que l'on envisage seulement un contrôle global ou un contrôle individuel (cas par cas). Dans la première optique, les deux opérations peuvent être exécutées de manière indépendante, le contrôle s'effectue par comparaison des résultats obtenus (pyramides des âges, répartitions par état matrimonial, etc..) certains tests statistiques permettant de juger par exemple de la plus ou moins grande régularité des répartitions. Il ne s'agit plus ici de "passages répétés", mais simplement de deux "opérations successives".

Si l'on souhaite bénéficier de l'existence en fait de passages répétés au sein de mêmes unités, il faut que les agents aient connaissance lors de la deuxième opération d'une partie au moins de l'information recueillie au moment de la première. Le contrôle pourra alors porter sur les renseignements non fournis ou bien sur l'ensemble des données mais dans un esprit différent selon le cas : pour les renseignements non fournis, il s'agit d'un véritable contrôle objectif avec ou non (2) retour sur le terrain pour les données non concordantes ; pour les renseignements fournis à l'avance à l'agent, le contrôle dépend de la conscience professionnelle, mais il se prête aux mêmes possibilités d'études que précédemment.

Dans le cas présent, un compromis a été utilisé : seule la liste des membres du ménage précédemment recensé a été communiqué aux agents, ce qui leur permet de retrouver la concession correspondante en cas de difficultés et de dresser le bilan des modifications intervenues entre les deux opérations (quoique dans des conditions imparfaites) ; il est possible en outre de rapprocher après coup les feuilles de ménage du recensement et de l'enquête, d'en réperer les discordances et comme précédemment d'en faire une étude : soit d'erreurs s'il y a retour sur le terrain, soit de discordances dans le cas contraire.

Il n'est pas prévu de procéder à ce rapprochement, évidemment très lourd, mais on pourra par contre disposer du bilan des modifications survenues entre les deux opérations (voir plus loin).

C) - Facilité accrue des interrogatoires rétrospectifs ; Ici l'avantage demeure intégralement : il faut prendre garde bien sûr, que la période d'un an retenue est assez longue pour que les souvenirs puissent s'estomper et que par exemple deux événements s'annulant (naissance suivie de décès) puissent être omis. A ceci près, le repérage de la période des 12 derniers mois doit être facilité et surtout normalisé par le fait que le précédent recensement a dû laisser une trace comparable dans l'esprit des diverses personnes interrogées.

D) - Appréhension complète des mouvements migratoires définitifs ; La connaissance donnée aux agents recenseurs de la composition antérieure de chaque ménage doit permettre, par comparaison avec la nouvelle composition, de faire le bilan complet (sous réserves des mouvements s'annulant) :

Recensés en 1970 : P_{70}
(Naissances N
Variations entre (Arrivées A
1970 et 1971 (Décès DC
(Départs DP

Recensés en 1971 : P_{71}

avec vérification de l'identité :

$$P_{71} = P_{70} + N + A - DC - DP$$

- Une précision supplémentaire pourrait être obtenue en considérant la situation de résidence des personnes recensées en 1970 et en 1971, de manière à ne faire porter le bilan que sur les résidents :

$$(RP + RA)_{71} = (RP + RA)_{70} + (N + A - DC - DP)_{\text{Rés}}$$

- Un bilan encore plus complet (surtout utile en ville) consisterait à distinguer les personnes demeurées dans la même concession, celles ayant changé de concession à l'intérieur du même centre (ou éventuellement du même quartier) et celles ayant quitté la ville (ou le quartier). Le tableau suivant pourrait par exemple être prévu :

Situation en 1971	Même concession	Autres concessions dans le centre	Parti du centre	Décédés
Situation en 1970				
RP				
RA				
V				

La même remarque joue pour les mouvements temporaires.

Dans l'état actuel des choses, seul le premier tableau peut être obtenu ; peut-être l'obtention du second tableau (au moins pour les centres) pourrait-elle être envisagée.

2.2. En ce qui concerne maintenant les relevés sur le terrain, voici quelques remarques sur leur organisation :

A - Articulation Générale des Questionnaires -

La feuille de ménage aurait peut-être gagné à correspondre à la concession (économie de papier, vision plus rapide de l'ensemble de la situation dans la concession, arguments surtout valables d'ailleurs en zone rurale). Le dossier de concession serait alors supprimé.

Les diverses fiches récapitulatives sont d'un maniement très lourd ; on pourrait peut-être les remplacer par un seul bordereau récapitulatif d'un modèle semblable au suivant, établi à l'échelon du village (centre de peuplement, quartier de ville).

Concession No	Ménages Nombre	Personnes recensées			Naissances (12 derniers mois)			Décès (12 derniers mois)					
		RP	RA	V	M	F	T	Tous âges			- 1 an		
								M	F	T	M	F	T
1	2	15	1	2	-	-	-	1	-	1	1	-	1
2	4	24	3	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-
3	1	8	2	1	-	-	-	1	1	2	-	-	-
4	2	7	3	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-
.	.												
.	.												
.	.												
.	.												
TOTAL	54	301	12	15	9	7	16	4	3	7	2	-	2

Un tel document est assez facile à établir et il permet de connaître les nombres de personnes (selon la situation de résidence, ce qui fournit les populations de droit et de fait), de ménages et de concessions (et par suite, les tailles moyennes de ces deux unités collectives), les naissances annuelles par sexe, les décès annuels par sexe (tous âges et - 1 an) ce qui permet de mesurer la proportion des naissances de chaque sexe et de calculer les taux de natalité et de mortalité correspondants (de tous âges et de - 1 an par sexe).

B - Questionnaire de base : remarques d'ensemble -

- Les écritures gagneraient à être faites en capitales (cela oblige à soigner son travail), simplifiées au maximum mais systématisées (c'est-à-dire préférées à des chiffres de codes, à des croix à mettre dans des cases ou à des inscriptions inutiles à barrer).

Par exemple : M ou F pour masculin ou féminin, C, M, V, D pour célibataire, marié, veuf ou divorcé, F 1 x 2 pour fils ou fille de 1 et 2, etc...

- La page Fécondité comporte trop de lignes (il y a en principe 1 femme de 14 ans et plus pour 3 ou 4 personnes de tous âges) et la disposition en lignes de chiffres destinés à s'additionner par intervalles n'est pas commode.

La disposition classique eût sans doute, été préférable :

Naissances totales				Naissances des 12 derniers mois	
	Nés vivants	Encore en vie		Décédés	Ecrire oui ou non
		Ici	Ailleurs		
M					<u>Si oui</u> (date Sexe (Encore en vie (oui ou non) (Si non : date du décès
F					
T					<u>Si non</u> : date de la dernière naissance

Le gain en lignes (5 ou 6 au lieu de 20) permettait de prévoir plusieurs lignes par femme et d'inscrire une nouvelle distinction utile dans l'interrogatoire des femmes (Enfants vivant avec elles ou non).

- Il semble manquer une colonne "Observations" dans la partie principale du questionnaire.

C - Questionnaire de base : Remarques particulières -

C.1. Ménage, famille : Sans revenir sur des problèmes de terminologie bien connus, précisons que le terme "ménage" a tendance à correspondre à ^{une} unité d'ordre économique (personnes vivant ensemble, mangeant ensemble, partageant un budget commun, etc...) alors que le terme "famille" serait réservé aux concepts d'ordre biologique (famille biologique, noyau familial, etc...).

Dans ces conditions la concession correspondrait au ménage, se subdivisant à son tour en noyaux familiaux (le noyau du chef étant le noyau principal, les autres noyaux étant les noyaux secondaires).

On remarquera que dans cette optique, la feuille dite de ménage actuelle pourrait fort bien être conservée (surtout en ville) et les différents noyaux familiaux que comprend le ménage correspondant étant inscrits les uns à la suite des autres, une ligne étant laissée libre après chacun d'eux. Puisque les feuilles du recensement sont retranscrites, rien n'empêcherait d'adopter cette solution dès maintenant (réserves faites pour les nouveaux membres).

C.2. Evènements de droit et de fait : Il semble d'après les instructions (page 17) que les évènements à enregistrer soient les évènements de fait : il faut donc les rapporter théoriquement à la population de fait pour le calcul des taux correspondants. Il n'y a là aucune impossibilité théorique, quoique la tendance dans les pays francophones soit plutôt d'utiliser population et évènements de droit en raison de la plus grande stabilité (par définition) de la population de droit.

La meilleure solution est incontestablement d'enregistrer simultanément les évènements de droit et de fait, comme il est du reste déjà procédé en matière de population ($RP + RA =$ population de droit, $RP + V =$ population de fait). En pratique cela consisterait à se renseigner sur les évènements qui se sont produits dans les concessions retenues (évènements de fait en totalité, évènements de droit en partie) et en même temps sur ceux qui concernent la population de droit de ces concessions, qui se sont produits ailleurs (complément des évènements de droit, par exemple femme allant accoucher chez ses parents ou en ville, etc...).

Cette procédure permettrait notamment de faire la même vérification de correspondance entre les évènements survenus dans les concessions enquêtées concernant des visiteurs et ceux survenus en dehors de ces concessions concernant des résidents qui sont absents, que l'on effectue sur la population elle-même.

- RA = V

- Evènements de RA = Evènements de V.

Encore conviendrait-il naturellement de n'appliquer cette identité qu'à la population ou aux évènements ne faisant pas intervenir l'extérieur de la zone d'enquête :

- $RA_i = V_i$

- Evènements $RA_i =$ Evènements V_i .

De même qu'il est demandé pour les RA et les V le lieu d'absence ou de domicile, il faudrait donc demander pour les Evènements RA et les Evènements V le lieu de survenance ou de domicile.

C.3. - Ordre d'inscription des personnes -

(Instruction p. 19). L'inscription groupée de l'homme et de sa ou ses femmes est tellement naturelle que l'inscription éventuelle des enfants du mari dont la mère n'est pas là devrait sans doute être reportée après l'inscription des femmes et de leurs divers enfants.

C.4. - Femmes Chef de ménage -

S'il s'agit d'une célibataire, d'une veuve ou d'une divorcée, l'appellation est correcte ; sinon il y a ambiguïté : il peut en effet s'agir d'un ménage polygamique (ou plutôt d'une partie d'un tel ménage) ou bien d'un ménage dont le mari est absent (chef par intérim) ou encore d'une simple erreur .

Peut-être la précision pourrait-elle faire l'objet d'une observation (la colonne fait défaut) et en tout cas, l'exploitation des données collectives (caractéristiques des chefs de ménage) devrait permettre de distinguer ces divers cas, très différents les uns des autres.

C.5. - Situation de résidence (page 20) -

Le critère le plus simple paraît être d'une part le domicile (distinction entre R et V), d'autre part le fait d'avoir ~~ou non~~ couché la nuit dernière dans la concession (distinction entre RP et RA) ; on peut donc s'en tenir là et ne pas faire intervenir la présente ou non dans la concession au moment du passage de l'enquêteur.

Par ailleurs, pourquoi ne pas introduire entre les RA la même distinction qu'entre les V_i et les V_e (RA_i et RA_e) ?

C.6. - Age (P. 21) -

La distinction entre Age connu et Age estimé est peut-être utile ; l'essentiel est d'ailleurs de pouvoir la faire à l'exploitation.

C.7. - Indications en code (p. 22,23 et 24 ...) -

Cette pratique est dangereuse ; elle alourdit la tâche déjà complexe de l'enquêteur et accroît les risques d'erreur ; une règle d'or semble bien être de ne jamais sacrifier le travail sur le terrain au profit d'une commodité accrue de l'exploitation !

Ne pas trop compliquer non plus les indications, par exemple :

- Colonne 12, la durée en mois ou en années est sans doute suffisante
- Colonne 15 : idem, l'indication en mois est suffisante.

C.8. - Etat matrimonial passé -

Très difficile à obtenir, surtout pour les hommes ; pour les femmes, la question s'adapterait sans doute mieux au questionnaire fécondité (celle-ci étant naturellement liée à la vie matrimoniale des femmes).

C.9. - Instructions et Formation -

Les deux questions peuvent être conçues en parallèle (diplôme, années passées, niveau atteint, ...) ; pour la formation, la distinction entre la formation sur le tas (apprentissage) et celle par cours professionnels est utile (E. VLASSENKO).

C.10. - Activité -

Une question en trois parties sur l'activité aurait peut-être pu être prévue (E. VLASSENKO).

<u>Profession</u>	<u>Situation/Emploi</u>	<u>Situation/Profession</u>
Vendeur	- Jamais travaillé	- Indépendant
Chauffeur	- A travaillé et a perdu son emploi	- Employeur
	- Travaille	- Aide-familial
	- Retraité avec pension	- Apprenti
	- Inactif (santé event ^t)	- Salarié(public, privé)

B - ROLE DES CONTROLEURS ET SUPERVISEURS

La définition précise d'un travail d'encadrement est toujours chose délicate et cependant la présence d'échelons intermédiaires entre les responsables de l'opération et les exécutants sur le terrain est une nécessité.

Le contrôleur est sur le terrain, constamment près des agents, vérifie et contrôle tous les stades de leurs travaux.

Le superviseur va d'une équipe à l'autre, prend contact avec le contrôleur (éventuellement avec les agents) et s'assure que le travail a été accompli de manière satisfaisante.

Dans le détail, le travail de ces deux intermédiaires doit être décrit avec la même précision que pour les agents eux-mêmes, par exemple :

- contrôleur : - contrôle systématique des documents (correspondance entre eux)
- contrôle individuel du questionnaire de base (ligne par ligne) ; détection des incohérences
 - contrôle au hasard (éventuellement) ; redénombrement des personnes dans une concession sur 10 ou 20, par exemple.
 - établissement de fiches (ou de cahiers) de contrôle :
 - dossier remis le par
 - accepté ou refusé (dans ce cas pourquoi ?)
 - dossier remis à nouveau le.....etc..
- superviseur :--contrôle systématique (tous documents)
- contrôle statistique (règles de vraisemblance sur : RP, RA, Naissances par sexe, Taux de naissances, etc...)
 - établissement de fiches (ou de cahiers) de contrôle, etc...

On ne saurait trop insister sur le rôle joué par les échelons intermédiaires dans le bon accomplissement du travail à tous les échelons ; c'est par le soin qu'ils apportent à l'exécution de leur propre tâche de contrôle que, par cascade, le même esprit de travail rigoureux et minutieusement contrôlé se transmettra de proche en proche jusqu'aux enquêteurs et les maintiendra dans ce comportement du début jusqu'à la fin des opérations.

Mais pour s'assurer que ces échelons intermédiaires s'acquittent convenablement de leur tâche, il importe de les assujettir à la production de documents reflétant leur activité, dans les mêmes conditions que pour n'importe quel agent.

3 - Etat-Civil

Son fonctionnement n'est pas généralisé (en 1963, le rendement du système était estimé à environ 54 % pour les naissances et 25 % pour les décès) mais il donne lieu à une exploitation systématique, qui permet de se rendre compte de l'amélioration (ou de la dégradation) obtenue d'année en année, d'examiner les facteurs de non déclaration et même éventuellement d'amorcer quelques études différentielles.

Les résultats de cette exploitation ont été publiés pour les années 1963 pour l'ensemble du pays, pour les années 1964 et 1965 pour les sept communes ; la publication pour cette dernière année est intervenue en 1968. Les données relatives aux années 1966, 67 et 1968 sont au stade de la mécanographie, celles des années 1969 et 1970 en sont au chiffrement.

Il semble que les arrivées de documents se fassent convenablement avec une faible proportion de documents erronés nécessitant leur retour au centre ou des demandes d'éclaircissement et avec peu de retard par rapport à la période couverte (1 à 2 mois maximum).

Des améliorations peuvent semble-t-il être apportées en ce qui concerne notamment le domicile et l'existence de vrais et faux mort-nés.

En ce qui concerne le premier point, les chiffres obtenus dans les communes sont révélateurs du problème : il y aurait en 1965 un taux de natalité de 56 ‰ (66 ‰ pour Sokodé) qui fait supposer l'existence à la fois d'omissions de déclarations et de déclarations pour des personnes non domiciliées dans les communes. Le renseignement est bien prévu sur les fiches d'état-civil, il est même chiffré mais non exploité et l'on semble penser qu'il y est mal répondu (des liasses entières du centre de Sokodé comportent systématiquement l'indication : Sokodé).

Le même phénomène joue pour les déclarations concernant les faux ou vrais mort-nés qui, bien que prévues, ne sont pas faites (il n'est déclaré pratiquement que des enfants présentement en vie, et ce bien que le délai de déclaration soit de un mois).

comme d'autre part, la plupart des naissances urbaines se produisent en maternité, il semblerait possible là aussi, d'obtenir une amélioration des données qui en permettrait une exploitation intéressante.

De toute manière, le problème immédiat est essentiellement un problème d'exploitation et d'analyse aux fins de publication. Peut-être peut on suggérer, pour rattraper le retard de bloquer plusieurs années (par exemple 1966, 1967 et 1968) et d'en faire une analyse simplement globale (trois années réunies) pour ce qui concerne l'étude des facteurs et une analyse annuelle pour l'évolution du fonctionnement du système lui-même....

Côté organisation même, du système, le Service a lancé depuis 1968 après avoir tenté vainement d'en obtenir la réforme, une expérience d'amélioration de son fonctionnement ; elle est basée sur une formation spéciale des agents chargés de l'état-civil et s'appuie sur la nomination à Sokodé d'un responsable régional de la statistique (le premier des cinq chefs de division régionale prévus) ; malheureusement cette opération a été un peu négligée au profit des autres opérations démographiques, ce qui est tout à fait compréhensible.

Il serait toutefois dommage de l'abandonner ; outre l'intérêt fondamental que présente à long terme l'amélioration de l'état-civil, une telle expérience est en effet peu coûteuse en agents et en cadres et sa valeur d'exemple pourrait être très grande.

C O N C L U S I O N

Les critiques et les observations qui ont été exprimées au long de ce rapport ne doivent pas faire illusion ; elles sont le propre de toute mission et en l'occurrence ce serait une grave erreur que de vouloir juger à travers elles la qualité du travail ; en vérité, l'emploi et la valeur des travaux accomplis par la Direction de la Statistique du Togo en matière démographique sont assez remarquables.

L'ensemble des domaines couverts normalement par les statistiques démographiques est en effet saisi et fait l'objet d'études sérieuses et suivies qui permettent d'en espérer ou d'en assurer déjà l'amélioration progressive souhaitable. La masse de données qui se trouve ainsi recueillie soit tous les ans (Etat-Civil), soit périodiquement à l'occasion des opérations de recensement et d'enquête (recensement de 1970, enquête de 1971) ne laisse d'ailleurs pas de poser de sérieux problèmes d'exploitation et d'analyse.

.../...

Déjà sensibles pour les données disponibles (état-civil) depuis 1966 - recensement 1970 en partie), ces problèmes ne peuvent que s'accroître dans les mois à venir lorsque les nouvelles données recueillies par l'enquête (nombreuses et complexes) seront, elles aussi, disponibles. Il faut penser, en outre, à l'enquête agricole actuellement en cours et à l'enquête consommation prévue pour 1973, indépendamment des autres travaux (courants ou non) de la Direction.

Une nouvelle assistance pour les travaux d'exploitation et d'analyse des données démographiques (spécialement celles de l'enquête) faisant suite à la présente intervention serait par conséquent souhaitable ; elle pourrait intervenir soit sous la forme de mission(s) temporaire(s) d'analyste(s) auprès de la Direction du Togo, soit (et sans doute de préférence) par l'accueil à Paris auprès des organismes concernés (INSEE, INED, ORSTOM) du ou des spécialistes togolais chargés de ces travaux.

Répetons que l'effort accompli par les services togolais et les résultats d'ores et déjà acquis justifient très largement la poursuite de notre aide, sous les formes minimum envisagées.

x x
 x

(1) Ceci d'autant plus que certains tableaux, apparemment non prévus gagneraient à être dressés, tels que la composition et le type de ménage, croisés ou non avec certaines caractéristiques du chef de ménage (instruction des enfants en fonction du type de ménage par exemple).

(2) S'il y a retour on peut redresser et faire une étude des "erreurs" relevées ; s'il n'y a pas retour, on ne peut pas redresser, mais on peut faire une étude des "divergences" constatées.

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DE L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE

Régions	Circonscriptions	Communes	Population à enquêter	Enquêteurs	Contrôleurs	Superviseurs	Inspecteurs de Région
Maritime	5	3	44 500	60	17	6	1
Plateaux	4	2	24 900	33	12	4	1
Centrale	4	2	15 800	23	9	3	1
Kara	4	-	13 100	19	5	3	1
Savanes	2	-	12 000	21	7	2	1
TOGO :	19	7	110 300	156	50	18	5

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE LA STATISTIQUE

